

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVREARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Guy MOREAU (suppléant) • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGRO.

Absents excusés : Philippe DUCAMP, Claude BERNIARD, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 38 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2014-0603-11 Budget Annexe ZA Terre de Pont 2014 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 - Approbation

Conformément à l'article L2311-5 et L2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de la section d'investissement, ou le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision de résultat.

Il est proposé de procéder à cette reprise anticipée des résultats au budget primitif 2014 du budget annexe ZA Terre de Pont.

Ainsi, compte tenu des éléments suivants :

- Solde d'exécution 2013 de la section de fonctionnement reporté : 4 746.08 €
- Solde d'exécution 2013 de la section d'investissement reporté : -243 055.27 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 ;
- **Constate** la reprise des éléments de la section de fonctionnement : (article 002) : 4 746.08 €
- **Constate** la reprise des éléments de la section d'investissement : (article 001) : -243 055.27 €

Pour copie conforme
Arsac, le 10 mars 2014

Le Président,
Siège
à
MARGAUX
(33460)
* (33460) ARSAC *



Gérard DUBO

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 27 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC** : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Guy MOREAU (suppléant) • **LE PIAN MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGRO.

Absents excusés : Philippe DUCAMP, Claude BERNIARD, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 38 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2014-0603-12 Budget Annexe ZA Terre de Pont 2014 – Approbation

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année. Le budget annexe de la « zone d'activité concertée » retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première – foncier, travaux, fournitures et services – en produit fini – les terrains aménagés – ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif du budget annexe de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2011 relative à la création du budget annexe de la ZA Terre de Pont ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget annexe primitif de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Produits de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 746,08 €	unanimité
042	Opérations d'ordre	314 428,92 €	unanimité
Total		319 175,00 €	
Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
011	Charges à caractères général	207 253,92 €	unanimité
023	Virement section d'investissement	111 921,08 €	unanimité
002	Déficit antérieur reporté		
Total		319 175,00 €	